

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE Procédure adaptée

Département de publication : 34

Type de marché : MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Syndicat Mixte du Bassin de l'Or

Monsieur Claude BARRAL, Président du Symbo

130 chemin des Merles

34400 LUNEL e-mail : jmdonnat@symbo.fr / copie : secretariat@symbo.fr

Type d'organisme : Autorité régionale ou locale

OBJET DU MARCHÉ

Intitulé : Étude d'identification et protection des ressources majeures en eau souterraine de la nappe du villafranchien entre Mauguio et Lunel, dans un objectif d'assurer l'alimentation en eau potable actuelle et future des populations.

Type de prestations : marché public de prestations intellectuelles

Lieu d'exécution : Bassin versant de l'étang de l'Or (département de l'Hérault).

L'avis concerne : un marché public

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

N° marché : 2017000000M00400

La présente consultation est passée selon les dispositions de la procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du nouveau Code des Marchés Publics (article 28 du CMP 2006-2016).

Nature et étendue des prestations :

La prestation s'inscrit **dans le cadre du contrat du Bassin de l'Or** (2015-2019). Le volet A, intitulé « Amélioration de la qualité des eaux et atteinte des objectifs fixés par le SDAGE ». La nappe du Villafranchien constitue une ressource majeure et stratégique au titre du SDAGE qu'il est nécessaire de protéger afin d'assurer les besoins actuels, mais également d'anticiper les besoins futurs en eau potable en préservant des zones qui pourraient être exploitées dans le futur.

Cette étude est à réaliser à l'échelle de la nappe du Villafranchien qui recouvre environ la moitié de la superficie du bassin versant de l'étang de l'Or. Elle consiste à identifier et à délimiter des secteurs de sauvegarde du point de vue de l'alimentation en eau potable en distinguant les ressources déjà exploitées des ressources à préserver pour un usage futur. Pour chacune des zones identifiées, il conviendra d'établir, un bilan complet de leur situation et de leur potentialité, de les faire valider et de proposer des stratégies d'interventions les mieux adaptées, en concertation avec les collectivités compétentes et les acteurs du territoire concernés, en vue de leur préservation. Il s'agira enfin, de proposer des porteurs de projets qui pourront intervenir en appliquant ces stratégies d'intervention et assurer la mise en œuvre d'études complémentaires le cas échéant.

Le contenu de la prestation est structuré en quatre phases :

Phase 1 : Réalisation d'un bilan actuel et futur de la ressource, des usages et des besoins

Phase 2 : Pré identification des secteurs stratégiques de la nappe pour l'alimentation en eau potable

Phase 3 : Caractérisation des zones pré identifiées comme stratégiques et validation du zonage

Phase 4 : Propositions de dispositions de protection à engager pour la préservation et la gestion de la ressource sur le long terme et identification des porteurs de projet pour leur mise en œuvre

Prestation divisée en tranches : non

Des variantes seront-elles prises en compte ? : non

Durée du marché : 12 mois ;

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Cautionnement et garanties exigées :

Sans objet

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :

Fonds propres ou subventions. Le délai global de paiement est de 30 jours.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaires du marché :

La forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Unité monétaire utilisée : l'euro

Langue: Français

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique de l'offre: 60 %
 - 1) note méthodologique : 40%,
 - 2) profil et organisation de l'équipe dédiée à la réalisation de la prestation : 10%,
 - 3) adéquation des qualifications et compétences aux besoins de l'étude : 10%
- Prix des prestations : 40 %

Mode de passation : Procédure Adaptée

CONDITIONS DE DELAI

Date limite de remise des offres : **Mardi 26 septembre 2017 à 16 heures**

Délai minimum de validité des offres : 120 jours

CONDITIONS ET ADRESSE DE REMISE DES OFFRES

Conditions de remise des plis : Les offres contenant les documents requis peuvent être transmises par pli postal, en envoi recommandé avec accusé de réception, ou remises en main propre contre récépissé à l'accueil du Syndicat Mixte du Bassin de l'Or.

Adresse

Symbo (Syndicat mixte du bassin de l'Or)
130, Chemin des Merles 34 400 LUNEL

Horaires d'ouverture : 9h-12h / 14h-17h

RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le présent avis d'appel public à la concurrence est diffusé sur le site Internet du Symbo [http://www.etang-de-l-or.com/marches_emplois.htm] et le BOAMP.

Le dossier de consultation (DCE) est disponible gratuitement, par téléchargement, sur demande préalable avec accusé de réception à l'adresse mail suivante : secretariat@symbo.fr .

ADRESSES COMPLEMENTAIRES

Renseignements d'ordre administratif ou technique :

Syndicat Mixte du Bassin de l'Or

130, Chemin des Merles 34400 Lunel

M. JM DONNATr Tél. 04 67 22 22 75 email : jmdonnat@symbo.fr

Secrétariat Tél : 04 67 22 00 20 email : secretariat@symbo.fr

PROCEDURE DE RECOURS

Tribunal administratif de Montpellier 6 rue Pitot 34063 MONTPELLIER

Tél : +33 467548100 Fax: +33 467547410

e-mail: greffe.tamontpellier@juradm.fr

En cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence : avant la conclusion du marché (Référé précontractuel, article L.551-1 CJA), et après la conclusion du marché (référé contractuel articles L.551-13 à L.551-23 CJA). Recours en contestation de la validité du contrat, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (jurisprudence *Tropic Travaux*). Recours pour excès de pouvoir (article R.421-1 et suivants CJA) dans un délai de deux mois à compter de la notification du marché.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/09/2017